



Rapport d'activité



2013 > 2014



Fédération des entreprises

MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.



Fédération des entreprises

MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.



SOMMAIRE

1 | LE MEDEF-NC

- Les permanents P.2
- Les indicateurs de productivité P.3
- Les adhérents du MEDEF-NC P.9





2 | LES TRAVAUX DU MEDEF-NC

- Protection sociale P. 11
- Economie & Fiscalité P. 17
- Emploi - Formation P. 21
- Relations sociales P. 27



LE MEDEF-NC

- L'organisation
- Les indicateurs de productivité
- Les adhérents du MEDEF-NC



■ Les permanents

Le **MEDEF-NC** dispose de **11 permanents** pour assurer l'organisation et la réalisation de nos travaux, ainsi qu'accompagner et assister les adhérents.



Catherine WEHBÉ



Directrice

Éric DINAHET
Chargé Economie-Fiscalité

Vanessa CAUMEL
Juriste

Stéphanie HERVÉ
Chargée Communication

Sabrina GIRAUD
Juriste - Chargée Protection Sociale

Anne-Françoise FLOCH
Chargée Emploi-Formation

Paulina FOLOKA
Assistante administrative

Yanita BOUSQUET
Comptable

Jeannie DOURNAUX
Responsable administrative
Administratrice site internet

Malia SIULI
Assistante administrative

Dominique WATOENE
Standardiste

■ Une présidence collégiale

Lors de la dernière Assemblée Générale du MEDEF-NC en septembre 2013, les adhérents ont élu un nouveau **Comité Exécutif** pour 2 ans.

Au cours de sa première réunion, le **COMEX** a constitué par mode électoral le **Comité Directeur** du MEDEF-NC, suivie par l'élection d'une **présidence collégiale** constituée de quatre Co-présidents.



Dominique LEFEVRE

Président de la Commission Relations Sociales



Yves LEFEVRE

Président de la Commission Emploi / Formation



Daniel OCHIDA

Président de la Commission Economie & Fiscalité



Eric DURAND

Président de la Commission Protection Sociale





> LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITE



■ Les réunions

Ce sont **612** réunions pour 2013 et **315** réunions à juillet 2014 qui ont concerné le **MEDEF-NC**, soit organisées par le **MEDEF-NC**, soit qu'elles aient concerné nos mandataires ou le Comité Directeur du **MEDEF-NC**.

S'ajoutent à celles-ci les réunions des **8** syndicats professionnels gérés par le **MEDEF-NC** avec **38** réunions pour 2013 et **14** réunions à juillet 2014 à organiser, sans compter les rencontres de ces syndicats avec les pouvoirs publics.

■ Les mandataires MEDEF-NC

Sur le territoire ce sont plus de **218 dirigeants d'entreprises** ou cadres dirigeants qui s'investissent aux côtés des syndicats de salariés dans **71 organismes ou commissions**.

Ce qui représente pour **313** réunions pour 2013 et **141** réunions à juillet 2014.

■ Les pouvoirs publics

202 rencontres du **MEDEF-NC** avec des représentants des Pouvoirs publics soit **135** en 2013 et **67** à juillet 2014.

■ Les Syndicats de Salariés

Dans le cadre des accords de branches, de la création des CQP, des retraites, **59** réunions en 2013 et **55** à juillet 2014.



Courrier Arrivée*

■ MEDEF-NC :

2.212 pour 2013 et 1.066 pour 2014 soit **3.278** courriers.

■ Syndicats professionnels gérés par le MEDEF-NC :

189 pour 2013 et 95 pour 2014, soit **284** courriers.

Courrier Départ*

■ MEDEF-NC :

627 pour 2013 et 331 pour 2014, soit **958** courriers.

■ Syndicats professionnels gérés par le MEDEF-NC :

205 pour 2013 et 45 pour 2014, soit **250** courriers.

**jusqu'au 31 juillet 2014*

Consultations & autres travaux

Plus de **1915** consultations téléphoniques et informatiques, dont plus des trois quart ont fait l'objet d'une réponse par mail : soit 1193 en 2013 et 722 à juillet 2014. Le nombre de consultation est en constante augmentation ces dernières années, s'y ajoutent :

> Les travaux, analyses et études des projets de texte qui nous sont soumis (codification du droit du travail, réglementation santé sécurité, loi sur le handicap, code des marchés publics, ...).

> L'assistance et les réponses apportées à l'occasion des conflits.

> Les consultations plus ponctuelles en d'autres matières que le droit social (marchés publics, droit administratif, droit des sociétés, droit fiscal...).

> Les informations diverses, sur les questions courantes (jours fériés dans les branches, grilles salariales, contenu et interprétation des accords collectifs...) auxquelles participe en permanence toute l'équipe.

Sondages

- Mai 2014 : **Impact de la fermeture de VALE-NC** - Difficultés des sous-traitants et fournisseurs
- Mars 2014 : Sondage sur **l'emploi et les salaires**.
- Mars 2014 : Vos préoccupations économiques et sociales en tant que chef d'entreprise, afin d'élaborer **14 questions fondamentales** pour 2014 dans le cadre des **élections provinciales** du 11 mai 2014.
- Juillet 2013 : Sondage visant à mesurer **les impacts du projet d'accord interprofessionnel sur la productivité**.
- Mai 2013 : **Impact de la marche de l'intersyndicale « Vie chère » sur votre entreprise**. L'intersyndicale revendique : La mise en œuvre des accords économiques signés par l'ensemble des élus le 12 juin 2012 et la baisse générale des prix immédiate.
- Mars 2013 : **La place des femmes dans l'univers de l'entreprise en Nouvelle-Calédonie**.
- Mars 2013 : La perception par les entreprises et par les demandeurs d'emploi ou étudiants du **marché du travail**.

Les sondages en cours, les résultats ou les rapports d'analyse sont accessibles à tout instant sur votre site Internet www.medef.nc en accès privé adhérent.

Newsletters d'informations aux adhérents

- **233 informations**, par le biais de notre site internet, dossiers du MEDEF-NC, Actus du MEDEF-NC, ont été envoyées aux adhérents soit 154 en 2013 et 79 en 2014.

**jusqu'au 31 juillet 2014*

Réunions d'informations aux adhérents

- **MEDEF-NC : Présentation du module WEB - Code NAF**
- **SPMSC : Présentation des enjeux d'un fonds souverain nickel**
- **SLN : Présentation du projet de remplacement de la centrale électrique de Doniambo**.





Site internet du MEDEF-NC Plateforme d'informations et d'échanges

Durant l'année écoulée, nous vous avons adressé

2013, **154** informations aux adhérents,
2014*, **79** informations aux adhérents,

vous permettant d'être au cœur de l'actualité !



* jusqu'au 31 juillet 2014

Appels d'offres

Nouveauté sur le site Internet du MEDEF-NC, la mise en ligne des appels d'offre lancés par les organisations régionales du Pacifique

Nous avons ouvert une nouvelle rubrique dans la partie « Economie-Fiscalité » de notre site Internet afin de vous permettre de consulter les appels d'offre transmis par certaines organisations régionales du Pacifique, dont le MEDEF-NC se fait le relais.

www.medef.nc

Accueil > Economie/Fiscalité > Appels d'offre PROE-CPS

Le module Web du MEDEF-NC sur les comptes sociaux par secteur d'activité

- Informations économiques et bilancielle
liées à votre code NAF -

Ce nouvel outil, vous donne un accès direct aux informations économiques et bilancielle qui vont vous permettre d'apprécier ou de comparer les chiffres clés de votre entreprise à votre environnement sectoriel immédiat associés à votre **code NAF**.

C'est pourquoi à partir de la base de données de l'IEOM, nous avons mis à votre disposition ce module Web par lequel vous pouvez accéder d'un seul « clic » à **votre secteur**.

CV - Emplois – Stages

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos offres d'emploi directement en ligne et consulter les nombreux CV mis à disposition des entreprises.



■ Relations presse, conférences et communication

Dans la poursuite du travail engagé depuis 2010, les échanges vont toujours en s'intensifiant avec les différents média d'autant que **2013-2014 a vu une évolution du paysage médiatique local** avec l'apparition de nouveaux supports de presse hebdomadaires et de magazines spécialisés. Ce fut aussi l'intensification du média Internet avec de nouveaux blogs et le développement des sites Internet propres aux média traditionnels, enfin la création d'une 2^{ème} chaîne de télévision locale. D'autre part, la restructuration du quotidien local et les évolutions au sein du groupe France Télévision sont à l'origine de nombreux changements de nos contacts journalistes. Ainsi les porte-paroles du MEDEF-NC ont consacré un temps conséquent à des rendez-vous individuels pour retracer le contexte des sujets traités et leurs enjeux, fournir des données statistiques et délivrer nos positions.

Les relations presse, c'est aussi l'organisation régulière de **conférences de presse** et la rédaction de **communiqués de presse**, selon les sujets phares d'actualité ou les temps forts annuels :

■ En 2013

8 conférences de presse et **17** communiqués de presse.

Les principaux sujets traités ont été : La dépense publique et la réforme fiscale, la loi sur la concurrence, les accords économiques et sociaux avec notamment l'application du gel des prix et la baisse de 10% des prix des produits de consommation courante, la représentativité patronale et la loi pour une aide à l'investissement en soutien au secteur du BTP.

■ Au premier semestre 2014

1 conférence de presse et **9** communiqués de presse.

Ce sont les **élections provinciales** qui ont donné le « la » et nous avons communiqué sur nos rencontres avec les partis politiques, sur nos propositions à travers le recensement de 14 questions aux candidats : des questions incontournables du point de vue des chefs d'entreprises pour l'avenir économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, la crise suivant la fermeture de l'usine de VALE-NC, nous a mobilisé sur le second trimestre en soutien aux nombreux fournisseurs et sous-traitants. Les négociations salariales de branche qui se sont allongées sur tout le premier trimestre 2014 ont aussi donné lieu à diverses communications.

Retombées médiatiques :

> **122** Articles en presse écrite

> **28** Reportages ou émissions télévisés

> **81** Reportages ou émissions radio

> **20** Articles Internet dont blogs :
(chiffage non exhaustif)

> **63** Articles en presse écrite

> **9** Reportages ou émissions télévisés

> **38** Reportages ou émissions radio

> **25** Articles Internet dont blogs :
(chiffage non exhaustif)

Avec nous,
être plus
compétitif,
c'est agir avec
toutes les cartes
en mains.



Étonnez-vous des chiffres sur le monde de l'entreprise.

- > De qui parle-t-on quand on évoque l'entreprise calédonienne?
- > Qui sont les employeurs?
- > Qui sont les salariés?

Retrouvez toutes les réponses dans le **Carnet de Santé de la Nouvelle-Calédonie et des Entreprises.**



À télécharger
gratuitement sur :
www.medef.nc



Fédération des entreprises

MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.

COMMUNICATION

2013 : poursuite du travail sur l'image du MEDEF-NC pour démontrer sa proximité avec les entreprises et sa capacité à les défendre ; pour valoriser son expertise et sa représentativité.

Les investissements 2013 se sont répartis de la manière suivante :

35 %

- En signalétique événementielle
- En affichage routier sur des **panneaux permanents** à Tontouta et Koné
- Pour la réalisation de **34 affiches thématiques** qui valorisent l'Entreprise calédonienne et véhiculent nos valeurs et notre identité.



8 %

Pour **médiatiser nos propositions de réforme fiscale** : Création et édition d'un livret de synthèse de notre rapport Gouthière avec insertion dans le magazine Objectif, annonces radio sur RRB et insertion-presses dans le quotidien « Les Nouvelles Calédoniennes ».

43 % en insertion-presses dans des magazines ou des rubriques économiques ou sociales pour faire connaître nos positions ou notre actualité (ex. : Annonces de la baisse du tarif d'adhésion au MEDEF-NC pour les entreprises de 0 à 4 salariés).

> Magazine CCI Info, magazine Info métiers de la CMA, journal Les Nouvelles Calédoniennes, magazine Objectif, magazine Votre Économie, magazine Impact Eco (avec une rubrique du MEDEF-NC dédiée à des conseils pratiques aux entreprises), Le magazine de l'aéroport Time Mag, le Guide Jeunes de la MIJ, le calendrier sportif Handimag et l'annuaire OPT.



7 % pour notre émission inédite et grand public en radio sur Océane FM : « Une minute pour comprendre l'entreprise ». Tous les matins à 6h30, dans l'objectif de valoriser le monde de l'entreprise.

C'est aussi 2 diffusions par mois d'une **émission de 45 minutes** avec des invités sur des dossiers de fonds (les « mensuelles » sont podcastées sur votre site du MEDEF- NC).

Les nouveautés 2014

Le Carnet de santé de la Nouvelle-Calédonie et des entreprises.

Conçu pour aider à dépasser les idées reçues sur la réalité de l'entreprise et pour démontrer son rôle capital dans l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, le Carnet de Santé a été distribué largement : Encollé dans un magazine de presse à 4 000 exemplaires et remis par nos adhérents aux salariés de leur entreprise ou par nos partenaires au grand public ; cet outil-référence est aussi plébiscité par le monde politique comme base d'un diagnostic partagé à la construction d'un projet de société.

7 % en partenariats d'événements, de salons ou de forums :

- Le Forum de l'emploi et de la formation avec LNC et TVNC 1^{ère}
- Le congrès sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise,
- La campagne publicitaire « les maîtres des machines »
- La communication des formations du RSMA
- Le salon CCI des entreprises à Koné



La 4^{ème} édition du Carrefour des métiers de la maintenance qui monte en puissance !

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie sur





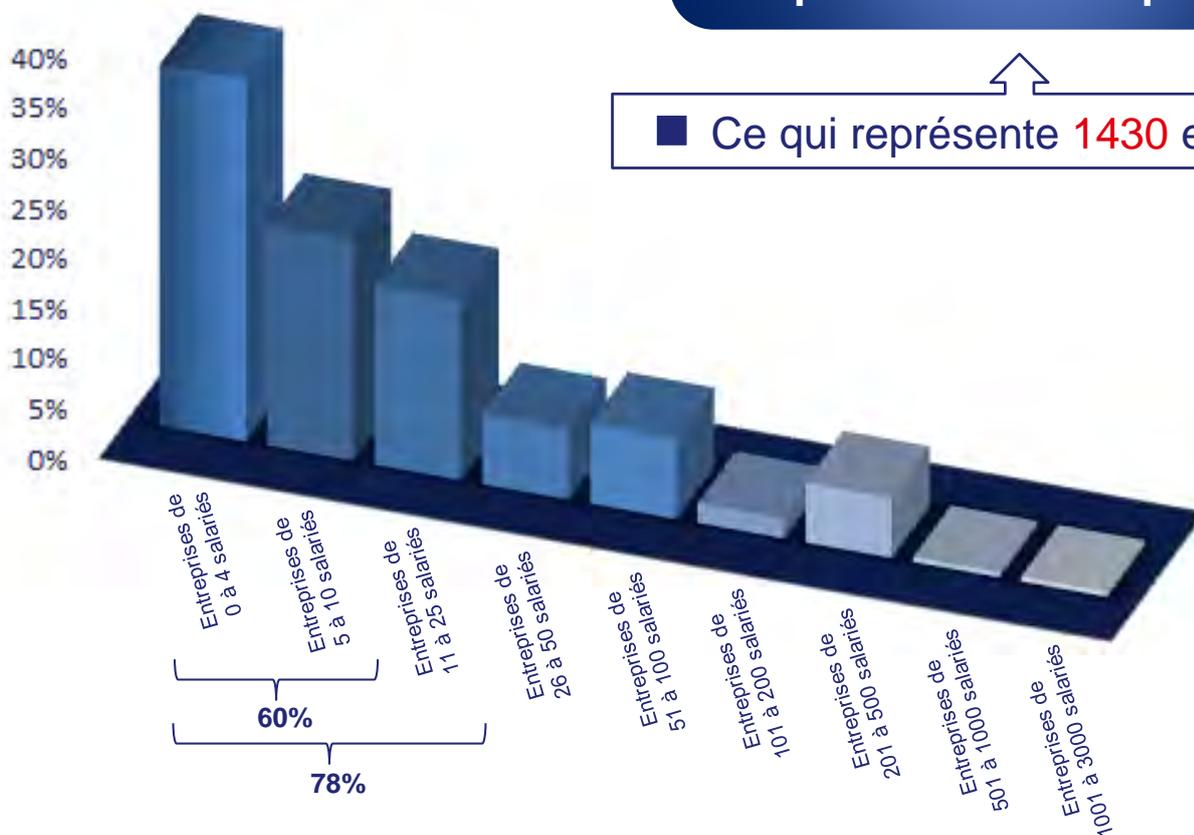
> LES ADHERENTS DU MEDEF-NC



Adhérents directs & indirects

(au travers de l'affiliation à un syndicat professionnel lui-même adhérent du MEDEF-NC)

par taille d'entreprise



■ Ce qui représente 1430 entreprises





25 Syndicats professionnels sont adhérents au MEDEF-NC

- > Association des professionnels de collecte et traitement des déchets pacifique – **ACOTRED-NC**
- > Bureau des Entreprises du Nord – **BEN**
- > **BTP-NC**
- > Chambre Syndicale des Bureaux d'Etudes Techniques et Ingénieurs Conseils de NC – **CSBETICNC**
- > Comité Régional (**E.P.M.M.**). Sport pour tous Nouvelle-Calédonie
- > Comité des Sociétés d'Assurances – **COSODA**
- > Femmes Chefs d'Entreprises - Délégation de Nouvelle-Calédonie – **FCE**
- > Fédération des Entreprises de Travail Temporaire de NC – **FETTNC**
- > Fédération Territoriale des Agents Immobiliers – **FTAI**
- > Syndicat des Commerçants de Nouvelle-Calédonie – **SC-NC**
- > Syndicat des Coordonnateurs Sécurité Calédoniens – **SCSC**
- > Syndicat des Courtiers en Assurance de Nouvelle-Calédonie – **SCANC**
- > Syndicat des Contracteurs Miniers de Nouvelle-Calédonie – **CONTRAKMINE**
- > Syndicat des Etablissements d'Accueil des Personnes Agées – **SEAPA**
- > Syndicat des Producteurs-Exportateurs et Exportateurs de Minerai de Nickel de NC – **SEM**
- > Syndicat des Entreprises Privées de Télécommunications de NC – **SEPTNC**
- > Syndicat des Entreprises de Transports Routiers de NC – **SETRNC**
- > Syndicat des importateurs de matériel médical et scientifique de NC – **SIDEMMS**
- > Syndicat des Importateurs & Distributeurs de NC – **SIDNC**
- > Syndicat des Importateurs & Distributeurs de Pneumatiques de NC – **SIDP-NC**
- > Syndicat Professionnel des Agréés en Douanes et des Transitaires – **SPADET**
- > Syndicat des Industries de la Mine – **SIM**
- > Syndicat des Pilotes Maritimes de NC – **SPPMNC**
- > Syndicat des Restaurants, Bars et Discothèques de Nouvelle-Calédonie – **SRBDNC**
- > Union des Hôtels de Nouvelle-Calédonie – **UHNC**

Les participations du MEDEF-NC

Le MEDEF-NC est présent et actif dans diverses associations et structures professionnelles

ACDET (Association calédonienne pour le développement de l'enseignement technique)
ADECAL (Association de développement économique de la NC)
AFBTP (Association de formation du BTP)
ANDRH (Association nationale des DRH)
APPNC (Atelier pédagogique personnalisé de NC)
AQNC (Association qualité NC)
ASPERR (Association pour l'étude des régimes de retraite en NC)
CELECO (Cellule économique du BTP)
ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE
EGC (Ecole de gestion et de commerce)
FEDOM (Fédération des entreprises des départements d'Outre-mer)
INC (Initiative Nouvelle-Calédonie)
MEDEF-FRANCE



PROTECTION SOCIALE

- Retraites complémentaires
- Les régimes gérés par la CAFAT
- Les « aides sociales sans financement »
- Le FSH





RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Par courrier en date du 18 mars 2013, la Commission de suivi des accords de généralisation ARRCO/AGIRC en Nouvelle-Calédonie a réitéré auprès des Commissions paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO à Paris le renouvellement de l'adossément des conditions de liquidation des droits dans les régimes ARRCO/AGIRC en Nouvelle-Calédonie sur notre régime de retraite de base CAFAT, et ce pendant une période de trois ans (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016).

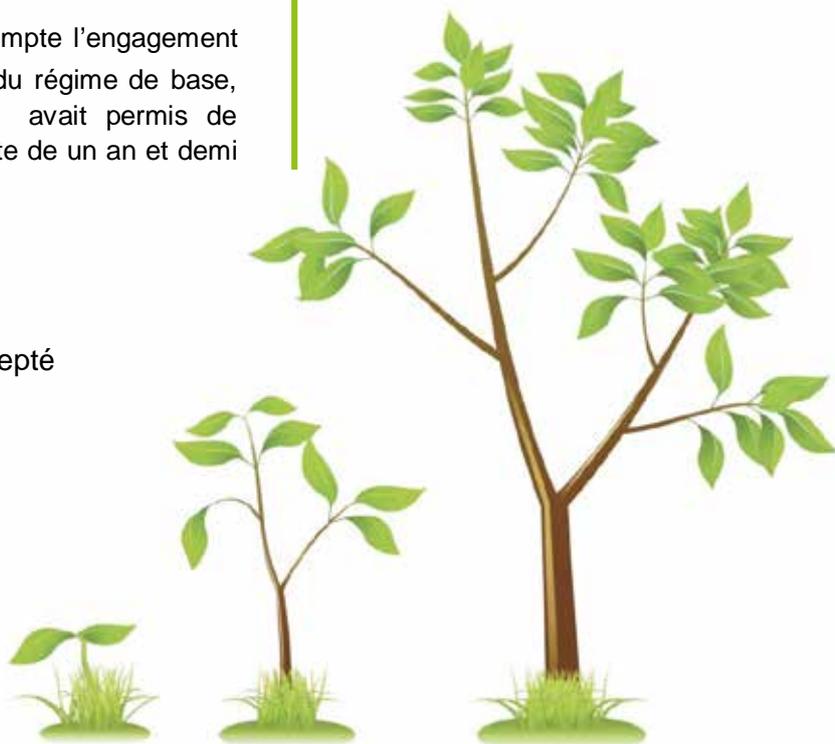
Lors de leur réunion paritaire du 6 juin 2013, ils ont examiné cette demande et y ont répondu favorablement.

Cet adossément de la complémentaire au régime de base de la CAFAT dans le cadre d'un départ à taux plein, permet de bénéficier d'une allocation de retraite complémentaire sans abattement pour la totalité de la carrière à condition que la durée d'activité salariée en Nouvelle-Calédonie prise en compte par le régime de l'ARRCO et, le cas échéant, par le régime de l'AGIRC soit supérieure ou égale à la moitié de la durée de la carrière validée par ces mêmes régimes.

A défaut de remplir ces conditions, un coefficient d'anticipation, tel que prévu par les réglementations de l'AGIRC et de l'ARRCO, est appliqué sur la totalité de la carrière.

Les Commissions paritaires ont pris en compte l'engagement de réexaminer prochainement la situation du régime de base, en observant que la dernière réforme avait permis de repousser l'âge moyen de départ à la retraite de un an et demi entre 2007 et 2012.

C'est dans ce contexte, qu'elles ont accepté la reconduction de ce dispositif jusqu'au **1er janvier 2017**





LES REGIMES GERES PAR LA CAFAT

Éric Durand, Co-Président du MEDEF-NC a été élu Président de la CAFAT, le 29 mars 2012 et a assuré cette présidence jusqu'au 30 juin 2013.

Le gouvernement a adopté par arrêté du 23 juillet 2013 la nouvelle composition du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans en attribuant 4 sièges au MEDEF-NC au lieu de 3 sur le mandat précédent et de 5 sur les mandats encore antérieurs.

La CGPME-NC a contesté devant le tribunal cette nouvelle composition. Le tribunal administratif a rejeté sa demande considérant que le gouvernement avait valablement mesuré la représentativité de chaque organisation patronale en donnant 4 sièges au MEDEF-NC, 2 à la CGPME et 1 à l'UPA.

Le Conseil d'Administration a désigné, le mercredi 6 août 2014, Éric Durand (MEDEF-NC) comme Président, Carmen Marty de l'USOENC comme Vice-Présidente et José Aparisi (MEDEF-NC) comme Secrétaire.

Le RUAMM

Un régime structurellement déficitaire qui dégage un excédent sur 2013 grâce à l'aide publique

Pour mémoire, l'augmentation des cotisations depuis le 1er janvier 2012 (déplafonnements, contribution à la hausse des travailleurs indépendants) a généré une ressource supplémentaire de près de 3 milliards. Des économies ont également été faites avec la baisse du prix des médicaments, le remboursement des génériques et le gel des tarifs médicaux en 2013. Malgré cela le gouvernement a dû octroyer des subventions à hauteur de



2,6 milliards (dont 1 milliard au titre du déficit de 2012). Le régime a ainsi fini l'année avec un excédent d'un milliard.

Néanmoins, ce régime reste structurellement déficitaire puisque les ressources par les seules cotisations (y compris la compensation pour les exonérations de charges) ne couvrent pas les dépenses.

Nous considérons, néanmoins, que la contribution des entreprises et des salariés est à son maximum et qu'il est impératif de transférer vers l'impôt une partie de son financement pour pérenniser le régime, tout en continuant à poursuivre une maîtrise rigoureuse des dépenses de santé.

Les autres régimes

Trois régimes sortent avec un résultat excédentaire sur l'année 2013, ce qui permettra de consolider les réserves obligatoires de chacun d'entre eux. Pour le quatrième, les Accidents du travail et maladies professionnelles, il est en déficit de 179 millions. Il est utile de rappeler que nous avons, en 2008, entrepris au sein du Conseil d'Administration de la CAFAT la réforme de ce régime pour le ramener à l'équilibre. Néanmoins, les gouvernements successifs n'ont jamais mis en œuvre cette réforme.





Notons également que si le régime chômage continue d'être excédentaire, les dépenses ont quant à elles évolué de façon importante avec une augmentation de 14,5 % du nombre moyen mensuel de chômeurs indemnisés (contre 6,6% en 2012 et 0% en 2011), signe évident d'une dégradation de l'activité en 2013.

Rappelons qu'il existe une étanchéité totale entre le RUAMM et les autres régimes (chômage, retraite, accident du travail et prestations familiales) car les populations cotisantes et couvertes ne sont pas les mêmes. Les 4 régimes cités sont des régimes financés par les employeurs et salariés du privé et par les employeurs publics et les contractuels de la fonction publique. Le RUAMM est quant à lui financé par ces derniers mais également par les retraités, les indépendants et la fonction publique pour les fonctionnaires.

▣ Les comptes de la CAFAT en 2013

REGIME	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	Pour mémoire taux de cotisations prélevées sur les salaires
RUAMM (2012)	68,72 milliards (64,50 milliards)	69,75 milliards (63,38 milliards)	1,03 milliards (-1,12 milliards)	15,15 % sur la tranche 1 et 5 % sur la tranche 2
RETRAITE (2012)	34,26 milliards (33,05 milliards)	40,08 milliards (38,75 milliards)	5,82 milliards (5,69 milliards)	14 % plafonné
PRESTATIONS FAMILIALES (2012)	11,9 milliards (11,75 milliards)	13,57 milliards (13,66 milliards)	1,66 milliards (1,61 milliards)	6,14 %
ACCIDENT DU TRAVAIL (2012)	4,96 milliards (4,68 milliards)	4,78 milliards (4,61 milliards)	-178,63 millions (-72,36 millions)	Variable : de 0,72 à 6,48 %
CHÔMAGE (2012)	3,71 milliards (3,201 milliards)	4,11 milliards (3,98 milliards)	403,43 millions (777,80 millions)	1,86 %

■ LES AIDES SOCIALES SANS FINANCEMENT

Le régime des allocations familiales de solidarité créé en 2005 est un régime financé par l'impôt (la contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés) pour les familles qui ne bénéficient pas des prestations familiales du régime général de la CAFAT ou de la fonction publique. Depuis 2011, ce régime finance également les allocations prénatales et de maternité et les allocations de rentrée scolaire.

Depuis 2005, ses ressources ont toujours été plus élevées que ses dépenses et le fonds de réserve s'est rapidement gonflé du résultat excédentaire de chaque année. Aussi, à partir de 2011 et jusqu'à 2013, le gouvernement a affecté les ressources du régime à l'Agence Sanitaire et Sociale. De fait, le régime est déficitaire depuis 2011 et les réserves s'amenuisent. Ainsi, sans nouvelles ressources d'ici mi 2014, le régime ne sera plus en mesure de payer les prestations, sachant que les dépenses du régime représentaient 2,54 milliards en 2013.

En 2009, le régime handicap et dépendance (le RHPA) a été créé instituant un dispositif d'aides pour les personnes handicapées et dépendantes, sans que la ressource ne soit créée, si ce n'est une réaffectation des ressources utilisées antérieurement par les provinces vers le régime.





Puis, lorsque la TSS a été désaffectée de la CAFAT au profit de l'Agence Sanitaire et Sociale, 10 % de la TSS lui ont été attribués, de même qu'une contribution complémentaire de la Nouvelle-Calédonie.

Mais ces ressources sont à présent insuffisantes. En effet, sur l'exercice 2013, les contributions des collectivités publiques étaient de 3,36 milliards pour 4,6 milliards de dépenses. Des subventions de l'Agence Sanitaire et Sociale pour 809 millions et une dotation par le fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés pour 650 millions ont permis l'équilibre pour 2013.

Les **minima retraite et vieillesse** créés fin 2011 pour une mise en œuvre en 2012 et modifiés au cours de l'année 2012, pour l'élargir s'agissant du minimum retraite, représentent un coût évalué dans les fiches d'impacts à plus de 4 milliards par an. Ces deux minima n'ont pas de financement affecté à ce jour.

Ainsi, ces régimes de solidarité vont nécessiter urgemment des mesures pour créer les financements permettant de garantir les droits qui ont été ouverts aux bénéficiaires.

LE FSH

Le Fonds Social de l'Habitat a été créé en 1964 à l'initiative des organisations syndicales et du MEDEF-NC (à l'époque la Fédération Patronale).

Il intervient en faveur de ses ressortissants, les salariés, pour favoriser l'accès à l'habitat, soit au travers du locatif aidé, soit par l'accession facilitée à la propriété. Le Fonds Social de l'Habitat est financé par une cotisation patronale de 2 %, soit 3,45 milliards en 2013 de ressources.



En 2013, on enregistrait 7191 **demandeurs actifs, avec une augmentation de 1 % par rapport à 2012 donc en baisse par rapport à l'évolution affichée en 2012 qui était de 7 % par rapport à 2011.**

Il convient de souligner qu'en 2013, 1953 demandes ont été satisfaites, soit une progression de 71 % par rapport à 2012 (1136 en 2012 et 1370 en 2010 et 2011).

Parmi les demandes actives **78 % sont des demandes en locatif aidé.**

La cellule « gestion locative » du FSH gère 1863 logements, essentiellement sur les communes de Nouméa et de Dumbéa, contre 1622 en 2012.

S'agissant de « l'accession à la propriété », parmi les 7191 demandeurs environ 1600 concernent des demandes en accession à la propriété.

En 2013, ce sont 45 lots (nus et bâtis) qui ont été vendus (contre 33 en 2012) dont 35 en province Sud et 10 en province Nord.





Aux ventes propres du FSH, il convient d'ajouter la participation du FSH dans d'autres programmes de la province Sud et de la province Nord.

Enfin, le FSH participe au travers d'autres aides, tels que les prêts pour 246 millions, les subventions pour 308 millions et l'aide au logement, pour laquelle le FSH contribue à hauteur du tiers des dépenses. La progression est cette année encore importante (+14,4 %). Depuis sa création, le nombre d'aides accordées est passé de 2533 en 2009 à 6581 en 2013 et le montant des aides de 724 millions à 2,71 milliards (soit +455 millions par rapport à 2012).

L'aide au logement est financée par la Nouvelle-Calédonie, les 3 provinces et le Fonds Social de l'Habitat qui en a la gestion. L'aide au logement est un soutien financier apporté aux personnes locataires de leur habitation principale remplissant certaines conditions de ressources. Cette aide est versée directement au propriétaire quel que soit le bailleur – le montant moyen de l'aide accordée par famille et par mois est de 34 375 Fcfp.

▣ Les Livraisons de 2013

Pour un investissement de plus de 6 milliards de Fcfp, ce sont 325 clés qui ont été livrées cette année :

- 241 logements locatifs
- 16 logements en réhabilitation et 51 lots aménagés
- 68 logements en accession à la propriété



Le FSH souligne par ailleurs la très bonne qualité des logements livrés en 2013.

A savoir : Les investissements du FSH contribuent à l'activité dans le secteur du BTP. En termes d'emplois, 1 milliard d'investissement représente l'équivalent de 100 emplois à temps plein.

Notons un important déficit des mises en chantier avec seulement 81 clés et pour reprendre les mots du Président du FSH, Patrick Lafleur, pour le MEDEF-NC, dans le rapport d'activité de l'année :

« Ces excellents chiffres ne doivent pas occulter deux tendances qui nous inquiètent : la forte baisse du nombre de logements mis en chantier par les bailleurs sociaux en 2013 et la hausse significative des impayés dans notre parc locatif. La construction de logements sociaux se fait sur des cycles longs, les livraisons d'aujourd'hui sont les décisions d'hier et si le cycle est vertueux à la hausse : « augmentation des investissements du FSH = création d'emplois et de revenus = plus de logements du FSH = création d'emplois et de revenus = plus de logements pour les salariés et leurs familles », il peut avoir des conséquences catastrophiques à la baisse. »





ECONOMIE & FISCALITE

- « Vie chère »
- La fiscalité
- Les entreprises et le développement économique





« VIE CHERE », quand l'observation ne colle pas avec le ressenti !

Les revendications de l'Intersyndicale sur la vie chère ont conduit après plusieurs jours de blocage à la signature d'un protocole « vie chère », fin mai 2013. Une loi du pays sur le plafonnement des prix des produits et services offerts en Nouvelle-Calédonie a par la suite été adoptée. Difficilement vécue par les entreprises, le consommateur quant à lui en sort gagnant puisque l'inflation constatée sur 12 mois glissants s'affiche à -0.5 %, prouvant que les acteurs économiques soumis au « gel » ont bien respecté la loi.

Pourtant, ce qu'indique le calcul de l'ISEE est loin du ressenti de la ménagère laquelle trouve que rien n'a changé. Il est vrai que l'appréciation de la cherté de la vie est un concept difficile à manier, c'est pourquoi on devrait s'intéresser au pouvoir d'achat et à son évolution, car moins de charges, c'est aussi plus de pouvoir d'achat.

Le MEDEF-NC a largement commenté les préconisations des différents experts pour combattre le phénomène de la vie chère, à savoir réviser les taxes à l'entrée, augmenter l'offre et la concurrence, baisser les charges qui pèsent sur les salaires etc... Tous ces thèmes ont été évoqués devant les élus du congrès dans le cadre de la Commission patronale « Vie Chère » dont le dernier volet sur l'aménagement du territoire s'est tenu en février 2014.

Ces rendez-vous étaient l'occasion pour les élus d'entendre les propositions « patronales » concrètes, rigoureusement argumentées.

Bien peu ont saisi ces occasions d'échanges, prouvant une nouvelle fois leur manque d'intérêt pour les sujets économiques ou sociaux, voire le manque de considération pour le premier contributeur aux recettes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est d'autant plus dommage que nous devons faire évoluer le modèle économique calédonien, pour passer d'une économie « émergente » de forte croissance – développement des infrastructures et des grands chantiers industriels - à celle plus d'une économie développée et mature qui doit trouver de nouveaux relais de croissance et évoluer dans un système plus ouvert. L'Autorité de la Concurrence calédonienne nouvellement créée par la loi de pays (sur la concurrence en Nouvelle-Calédonie voir le dossier du MEDEF-NC n°175) aura le rôle difficile de contrôler cette concurrence sans néanmoins limiter la liberté d'entreprendre et de permettre le développement économique sans que celui-ci se fasse au détriment des consommateurs.





LA FISCALITE – Pourquoi changer ?

Pourquoi changer l'Aide à l'Investissement Outre-mer ? En tant qu'aide fiscale, elle est pointée du doigt par les députés car elle représente un coût pour les finances métropolitaines (coût relatif, environ 1 % de l'ensemble des aides fiscales). Pourtant l'AFIOM est indéniablement un outil vital pour l'économie calédonienne. Le groupe de travail sur l'AFIOM, dont fait partie le MEDEF-NC, s'est largement mobilisé pour communiquer aux décideurs politiques métropolitains, l'intérêt de ce mode de financement pour notre économie locale. Lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie, fin juillet 2013, M. Jean-Marc Ayrault, alors premier ministre, avait annoncé « *maintenir les outils actuels de défiscalisation, des outils qui seront toutefois ici comme ailleurs mieux encadrés, mieux maîtrisés si on veut qu'ils soient utiles* ». Le groupe poursuit ses travaux et continue les échanges avec la nouvelle ministre des Outre-mer, Mme George Pau-Langevin, pour proposer de maintenir et d'améliorer un dispositif injustement catalogué comme inefficace par de nombreux politiques métropolitains.

Pourquoi voter une loi de pays en faveur du logement intermédiaire ?

Pour faire plaisir au secteur du BTP ont dit certains élus, pour favoriser toujours les mêmes contribuables en ont dit d'autres. Mais après de nombreuses explications, d'interminables discussions et aller-retours politiques, la raison l'a emporté devant la nécessité de répondre à une demande croissante de logements ainsi que celle de réamorcer la dynamique d'un secteur en souffrance, utile pour l'économie. Ainsi, la loi du pays a été votée en fin d'année 2013, dont les effets ne devraient intervenir qu'à compter du 2^{ème} semestre 2014 (voir le dossier du MEDEF-NC n°172, également le dossier n°173 concernant la TCA).



Pourquoi la TGA n'a pas eu lieu ? En dépit des nombreux travaux effectués ces derniers mois par le gouvernement et ses équipes, en dépit des messages véhiculés tant par les experts que par le MEDEF-NC ou même l'Intersyndicale, les conditions de réalisation ne sont pas plus réunies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier ou avant-hier. Les combats d'arrière-garde mènent toujours à l'inaction de nos politiques. La TGA, en remplacement d'une multitude de taxes, apporterait de la modernité à la fiscalité calédonienne ainsi que plus de transparence sur la structure des prix et très certainement une baisse de ceux-ci. Effectivement, l'instauration de la TGA oblige à de nombreuses modifications tant administratives que comportementales, nécessite de se projeter vers une réforme fiscale plus large, bouleverse le système de taxes protectionnistes en vigueur et surtout oblige à évoluer vers la modernité.



LES ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Si nous devons retenir une chose depuis le début de l'année 2013, c'est bien le ralentissement économique qui a frappé lourdement l'économie calédonienne. C'est assez remarquable car le rythme de croissance des dix dernières années, porté en partie par les investissements industriels miniers, nous a fait oublier des principes élémentaires d'une gestion saine : ne pas dépenser plus qu'on ne gagne (individuellement ou collectivement), investir pour préparer l'avenir, rationaliser son budget (contrôler les charges) et développer de nouvelles sources de profit.

Que ce soit au travers de nos travaux menés sur la fiscalité, la compétitivité, le développement de nouvelles filières, l'export, la rationalisation de la dépense publique, le MEDEF-NC a contribué à la réflexion devant mener à l'action publique qui définira un cadre favorable au développement de nos entreprises en local et à l'extérieur.

Car, les entreprises en font déjà beaucoup en maintenant les emplois dans une période difficile, en supportant une réglementation toujours plus forte (gel des prix, contrôle des marges, contrôle de leur développement, de la gestion du personnel etc.). Désormais, elles attendent impatiemment, des nouveaux élus, les mesures capables de relancer leurs investissements

(financement par la BPI ou les banques locales), de favoriser les emplois (baisse des charges patronales), de bénéficier d'un cadre économique stable (fiscal et social).

Dans l'attente, nous continuons les recherches pour déterminer les filières à développer hors nickel (numérique, biodiversité terrestre et maritime, énergies renouvelables), définir les actions et les moyens à mettre en œuvre pour avancer, s'ouvrir et ne pas se faire distancer par nos concurrents mondiaux. Faire croire que l'isolement nous préserve de tous les maux est faux, puisque nous sommes dépendants énergétiquement, d'un point de vue alimentaire mais aussi financier. Nous pouvons choisir de limiter notre espérance de vie à celle du nickel, ou capitaliser sur nos atouts humains et nos capacités à entreprendre. Les adhérents du MEDEF-NC ont déjà fait leur choix depuis longtemps, aux politiques de faire les leurs.



EMPLOI – FORMATION

- Des formations répondant aux besoins des entreprises
- Evolution de la réglementation du travail
- Réflexions autour de la formation, du travail et de l'emploi





DES FORMATIONS REpondant AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Le concept de compétence a été défini par l'aptitude à mobiliser des savoirs, savoir-faire et savoir être. Initiés pour accompagner l'évolution professionnelle des salariés et leur faire acquérir des compétences dont l'entreprise ressent le besoin, les **Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) créés et délivrés par les branches professionnelles**, sont pris en compte par toutes les entreprises relevant de la branche concernée.

Aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, on compte **9 CQP actifs** et 3 en cours de réalisation, développés dans 6 branches différentes, **la plupart gérés par le MEDEF-NC** qui, en tant que secrétaire de branches, a accompagné les dernières créations des CQP de Carrossier Peintre Véhicule Léger (Commerce et Divers secteur automobile), Assistant Hygiène Sécurité Environnement (Industrie et BTP), Conducteurs de Tombereau, d'Engins Miniers Polyvalents, de Pelle Hydraulique (Mines et Carrières), et travaille en ce moment avec le GNFA Pacific au CQP Technicien Supérieur de Maintenance d'Engins pour trois branches : BTP, Mines et Carrières et Commerce et Divers.

Les CQP apportent **des compétences** qui, théoriquement, ne sont pas couvertes par les diplômes de l'Education nationale ou les titres du Ministère du Travail. Leur création passe par l'élaboration de **deux étapes** :

- Une analyse détaillée des emplois/métiers concernés sous la forme d'activités, elles-mêmes décrites en compétences nécessaires à la bonne maîtrise de l'emploi, et formalisées dans un référentiel emploi.

- Les modalités et procédures d'évaluation des compétences sont rassemblées dans un référentiel de certification qui définit les situations évaluatives permettant la validation des compétences.



Le référentiel de formation, qui définit les modalités pédagogiques d'acquisition de ces compétences, reste lui du ressort de l'organisme de formation.

Les CQP ne sont reconnus par le gouvernement et pris en compte à l'extérieur de la branche (autorité certificatrice) que si, à sa demande, ils ont été enregistrés au Répertoire de Certification Professionnelle de Nouvelle-Calédonie (RCPNC) après instruction, avis de la Commission Consultative de Certification Professionnelle (CCCP) et publication d'un arrêté au Journal Officiel.





Les CQP peuvent servir à l'acquisition de compétences nouvelles, à la promotion interne des salariés, ou à une première qualification de jeunes issus du système scolaire, qui acquièrent ainsi des compétences techniques spécifiques les rendant employables en complément de leur formation initiale. La durée de ces formations est variable selon les compétences à acquérir. Les CQP peuvent aussi s'obtenir par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les premiers CQP réalisés par la branche HBCR (Employé du Back Office et du Front Office) et Commerce et Divers (Technicien Electronicien, Electricien Automobile) sont arrivés au terme de leur validité de 5 ans et le processus de création, reconnaissance, validation et inscription est à nouveau enclenché si les entreprises en manifestent le besoin.

La DFPC apporte un soutien en ingénierie pédagogique sur la création de ces certifications et elle encourage les branches à créer des certifications. C'est très louable et notre partenariat avec elle est fondamental. Néanmoins, dans son accompagnement, la lecture très pointue à travers son prisme de certification ministérielle laisse peu de places à une autre façon de faire. Et, nous avons assisté à des blocages regrettables effectués par une administration sourcilleuse jusqu'à la virgule, qui semble inconsciente de la problématique et des efforts du secteur privé.

Nous continuons néanmoins à travailler avec la DFPC à sa demande, avec les représentants des secteurs d'activité, pour adapter la commande publique afin d'apporter des réponses en lien avec les projets économiques.

L'approche privilégiée dans la commande qualifiante, financée par le gouvernement, repose donc sur une logique métier par grand secteur de développement économique en Nouvelle-Calédonie mais force est de constater qu'axée exclusivement sur les demandeurs d'emploi, la part faite aux salariés des entreprises reste quasi inexistante. Ainsi, même si la programmation qualifiante de la Nouvelle-Calédonie permet de prendre en compte les besoins macro exprimés dans les grands secteurs porteurs du territoire, la spécificité de l'économie calédonienne, notamment au niveau des TPE/PME et des secteurs économiques en développement reste difficile à prendre en compte. (Cf. Document d'orientation 2013-2017 Secteur de la Formation Professionnelle Continue).





□ La **maintenance** demeure un sujet crucial, que nous traitons avec l'**ACDET** (Association Calédonienne pour le Développement de l'Enseignement Technique), via le Carrefour de la Maintenance, évènement que nous supportons pour la 4^{ème} fois et qui prend une nouvelle allure en déménageant en cœur de ville avec le nouveau partenariat de la Mairie. Nous avons réussi à faire se croiser les acteurs de la formation initiale, professionnelle, les entreprises et les jeunes, cibles de ce Carrefour. Nous voulons l'inscrire dans le temps, en l'ouvrant à tous les types de maintenance, le thème restant transversal et universel.

□ Toujours dans le domaine de la maintenance industrielle et procédés et travail des métaux, des **Comités techniques** ont eu lieu en partenariat avec la DFPC, l'ETFPA et les entreprises pour la mise en place des Pôles d'Excellence Sectoriels (financés par le Xème FED – Fond Européen de Développement) à Bourail. Ce pôle est désormais actif, et les entreprises ont à leur disposition cet outil de travail.

Une campagne de communication a été menée par le gouvernement avec des entreprises, les organisations patronales et l'Europe, pour sensibiliser et recruter des jeunes autour du thème « Les Maîtres des Machines » relatif aux métiers de la maintenance.

□ Avec l'ACDET, nous participons aussi à des **Commissions hôtellerie/restauration et tertiaire**, toujours dans l'objectif de relier des acteurs économiques avec la formation initiale et professionnelle. Des visites d'entreprise sont organisées et un cocktail a été réalisé dans la salle d'honneur de la Mairie, mettant en valeur les entreprises qui s'impliquent avec les jeunes dans l'accueil de stages pratiques, et le savoir-faire des jeunes en formation restauration qui ont mis à profit leur formation pour servir leur créations culinaires.

Faire connaître l'entreprise, Aller à la rencontre des jeunes et des accompagnants !

Dans le cadre du **transfert de compétences en matière d'enseignement secondaire**, le Vice-rectorat et la DFPC ont organisé des rencontres sectorielles entre les acteurs économiques et ceux de l'éducation/formation, rencontres que le MEDEF-NC appelle de ses vœux depuis fort longtemps. Nous louons l'initiative et affirmons qu'il faut continuer à mettre en lien le système éducatif et formatif avec l'économie et les entreprises le plus tôt possible. On ne peut continuer à former sans concertation, particulièrement sur notre territoire. Et nous insistons pour dire que la formation initiale doit continuer dans cette démarche d'ouverture.





Pour développer et mettre en œuvre des solutions d'insertion avec les employeurs, nous sommes intervenus à l'IFAP auprès des conseillers d'insertion professionnelle qui accompagnent les demandeurs d'emploi jeunes ou adultes, et auprès de ces mêmes conseillers pour présenter les CQP et les solutions VAE pour l'entreprise.

Après la Tournée des lycées et des interventions auprès des jeunes en BTS, nous maintenons aussi une relation suivie avec le RSMA (participation au Conseil de Perfectionnement), et nous avons assisté aux **journées filière de Nouméa et Koumac.**

Le MEDEF-NC est toujours présent lors des **Forums de l'Emploi et Job d'été de la MIJ**, et nous relayons systématiquement l'information auprès de nos adhérents.

Nous suivons aussi le parcours de l'E2C et des APP et répondons toujours aux sollicitations des différents lycées.

De même, nous gardons des liens avec les CEGEP (Collège d'Enseignement Général et Professionnel du Québec) que les calédoniens connaissent bien et avec l'Université de Nouvelle-Calédonie qui vient nous consulter en amont d'ouverture de formation ou pour des recherches d'entreprise d'accueil pour les étudiants. Ces rencontres sont importantes car elles maintiennent le lien entre éducation et économie et permettent à chacun d'expliquer et faire valoir ses manières de faire.

■ EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL

Dans le cadre de notre participation aux différentes instances du travail, de l'emploi et de la formation, en partie aussi sur notre demande, nous avons participé à de nombreuses réunions pour travailler sur **l'évolution du livre V du Code du Travail** et plus **particulièrement sur le chapitre IV portant sur la Formation Professionnelle.**

Nous avons été vigilants car les dispositions législatives proposées portaient, entre autre, sur le financement de la formation professionnelle continue par les employeurs. Des modifications du Code du Travail sont intervenues sur les modalités des dispensateurs de formation (diplômes de formateur), et l'intégration de textes sur le congé pour formation professionnelle (CIF, pour VAE et pour bilan de compétence) dans le Code du Travail.

L'évolution de la réglementation du travail implique aussi un travail explicatif avec certaines branches, ainsi la branche du Gardiennage qui a vu cette année une Commission d'interprétation pour analyser des définitions de poste et de tâches.





REFLEXIONS AUTOUR DE LA FORMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

□ Réforme(s) ?

Nous avons été sollicités pour réfléchir et rendre des avis sur les emplois d'avenir, l'insertion par le travail et le groupement d'employeurs ainsi que sur une saisine du CES « Le monde du travail et la formation professionnelle : interactions et adaptabilité ».

Plusieurs rencontres nous ont permis de faire valoir nos points de vue notamment sur **l'utilisation des fonds du Xème FED** en vue de préparer le XIème FED, et pour une mise à plat et une analyse du système travail emploi et formation au niveau pays (*Cf. rapport Biehler*). Nous ne savons pas à ce jour si cette réflexion globale va entraîner une mobilisation de nos politiques, car c'est bien de ce niveau de décision que dépend toute évolution.

Et même si leur faiblesse d'action rend la situation parfois plus difficile, les partenaires sociaux, souvent sollicités, se heurtent finalement toujours à ce plafond de verre.

Il apparaît de plus en plus clairement, et le rapport Biehler le dit, qu'il faut « constituer au niveau pays, un interlocuteur administratif de référence pour les entreprises, **les acteurs des entreprises** et les provinces ». De plus, « l'implication locale plus active des entreprises, coproductrices des compétences professionnelles » et « leur relation avec le système de décision public du pays doivent être vues comme opportunité de participer à la construction de compétences professionnelles selon des logiques d'investissement ».

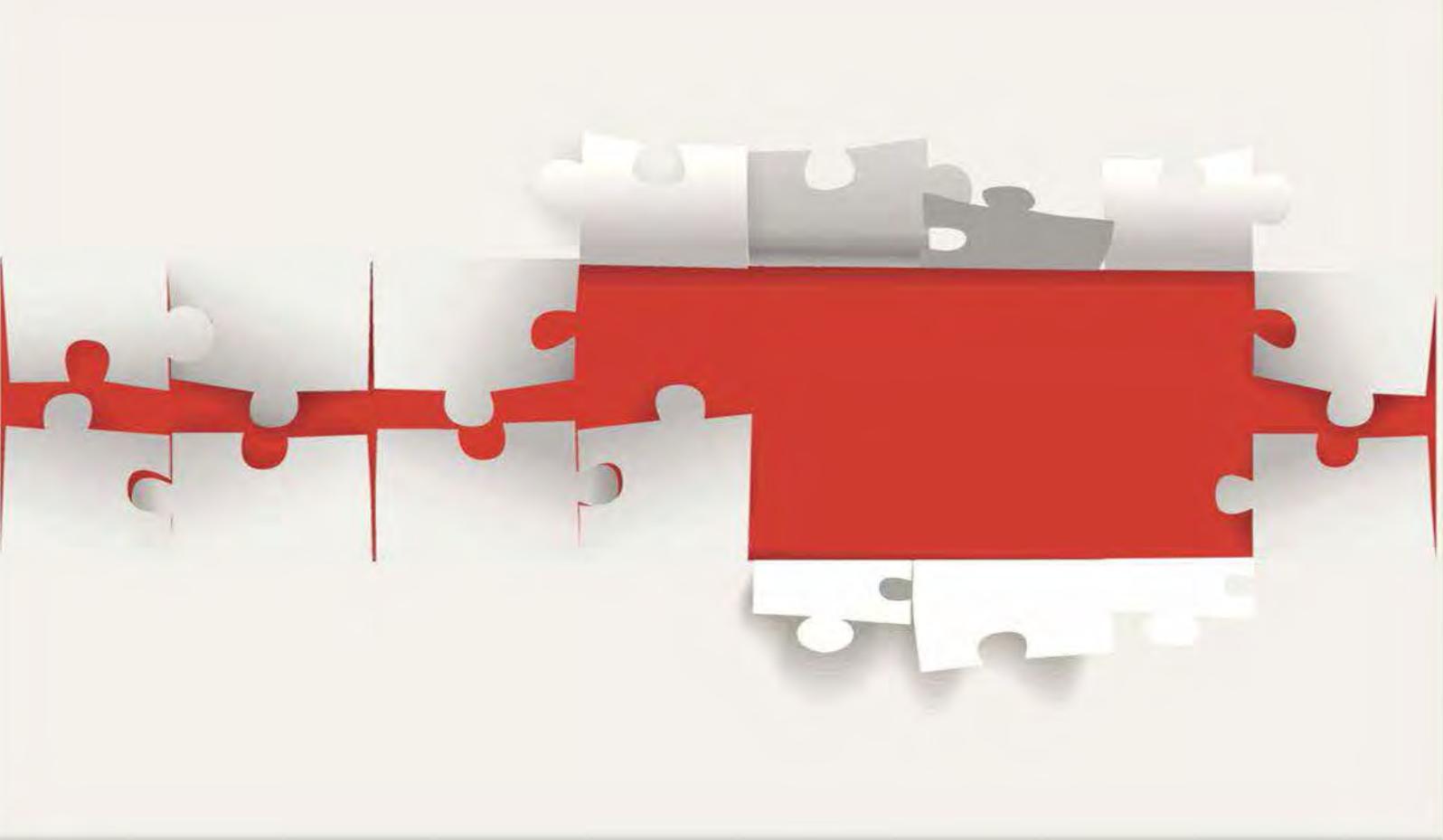
Les groupes de travail sur la formation professionnelle, la dernière session du Dialogue Social et des réunions pour l'avenir de l'IDC-NC se rattachent aussi à cette problématique.

□ Accompagnement emploi / formation

Pour accompagner vers l'emploi et/ou la formation, nous mettons en relation les jeunes qui nous le demandent, soit par courrier auprès, par exemple, des consulats pour appuyer des demandes de formation, ou en accueillant les conseillers comme nous avons pu le faire avec ceux de l'EPEFIP. Nous avons travaillé aussi avec un cabinet de recrutement et la DEFE de la province Sud pour aider au reclassement des salariés de la SAVEXPRESS. Nous ne pourrions pas le faire sans les entreprises qui s'impliquent et répondent à nos (nombreuses) sollicitations.

Un certain nombre de sujets, malheureusement transversaux et récurrents font toujours partie de nos préoccupations comme **le FAF, dont la mise en place a été** suspendue par les syndicats de salariés, et la lutte contre l'illettrisme.





RELATIONS SOCIALES

- 4^{ème} Session du Dialogue Social
- Travaux sur les textes législatifs et réglementaires
- Points des négociations annuelles salariales 2014 des branches d'activités
- Récapitulatif des négociations 2014



4^{ème} SESSION DU DIALOGUE SOCIAL

En 2013, a eu lieu la 4^{ème} Session du Dialogue Social sur la thématique de l'emploi : Comment mieux accompagner vers l'emploi et permettre une meilleure application de la loi sur l'emploi local ?

A l'issue d'une phase de diagnostic et de questionnement sur la situation en Nouvelle-Calédonie, une analyse des systèmes allemand et australien a été effectuée. Lors de ces déplacements, plusieurs points sont apparus intéressants et en particulier la cohérence entre la stratégie et les moyens mis en œuvre qui font défaut en Nouvelle-Calédonie, la caractérisation des publics de demandeurs d'emploi et l'accompagnement social correspondant, ainsi qu'une délégation de service public de placement aux opérateurs privés.

En synthèse, les propositions formulées par les auditeurs lors de la dernière phase de la Session sont les suivantes :

Objectifs stratégiques de la politique de l'emploi :

- ▶ Répondre aux besoins de compétitivité des entreprises qui sont à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée.
- ▶ Ouvrir le marché du travail aux publics qui en sont les plus éloignés.
- ▶ Prendre en compte les populations qui ne sont pas à la recherche d'un emploi durable mais d'une activité créatrice de richesses.

Objectifs opérationnels :

- ▶ Avoir une connaissance fiable du marché du travail .
- ▶ Disposer d'un système éducatif et de formation qui réponde à la fois aux besoins de l'économie et aux aspirations des demandeurs d'emploi et d'activité.
- ▶ Favoriser la prise en compte globale, personnalisée et adaptée de l'ensemble des besoins des demandeurs d'emploi ou d'activité.
- ▶ S'assurer que l'indemnisation des chômeurs n'est pas une « désincitation » au retour à l'emploi.
- ▶ Optimiser les relations entre les acteurs publics et privés de l'emploi.

L'ensemble des objectifs stratégiques et opérationnels décrits dans le présent document doit constituer le socle commun et partagé entre les différents acteurs institutionnels (gouvernement, provinces, communes, etc...). Ce socle commun doit garantir un égal accès au service public de l'emploi.





Ce socle commun sera mis en œuvre en application du principe de subsidiarité et repris dans des conventions passées entre le gouvernement et les provinces, sur proposition du gouvernement, ainsi que dans le schéma NC 2025.

Une instance de coordination rassemblant le gouvernement et les provinces pourrait être créée. Le Conseil du Dialogue Social serait consulté sur les thématiques examinées par cette instance.

■ TRAVAUX SUR LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

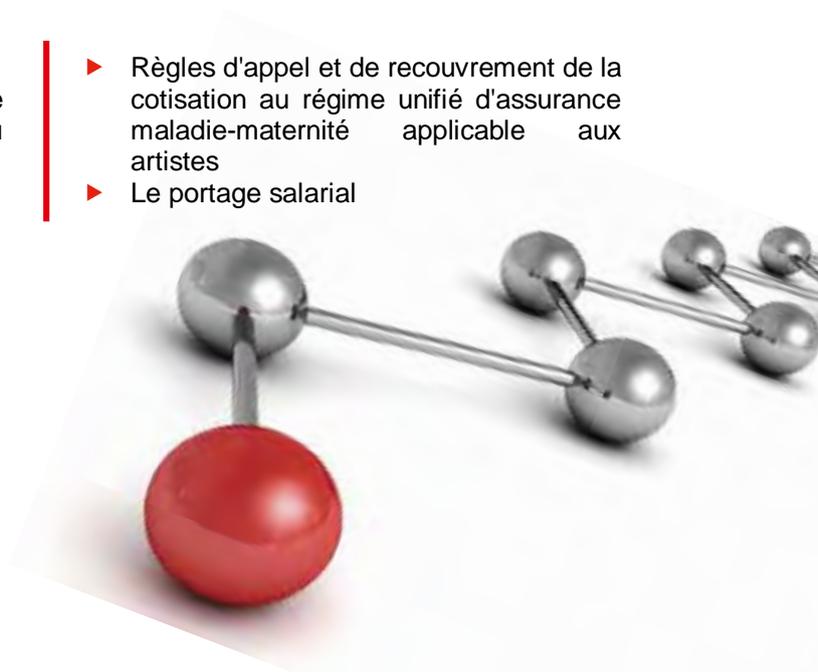
Le MEDEF-NC intervient en amont de l'adoption des textes sociaux, pour rendre un avis et faire des propositions modificatives le cas échéant. Plusieurs textes ont été étudiés dans le courant de l'année 2013. *(Nous vous renvoyons au rapport d'activité de l'an dernier pour en connaître le détail)*

□ Depuis les mesures suivantes ont été prises par le congrès de la Nouvelle-Calédonie : - Par ordre chronologique -

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Statut de la mutualité en NC ▶ Les journalistes ▶ La mise en place des titres-repas ▶ Le chômage partiel ▶ La création des groupements d'employeurs ▶ Diverses dispositions en droit du travail (preuves des heures supplémentaires-formation professionnelle) | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modification des articles du code du travail relatif aux accords d'intéressement ▶ Insertion par le travail ▶ Création de congés spéciaux pour les entraîneurs sportifs ▶ Abattement des cotisations sociales au bénéfice des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire |
|---|--|

□ Les sujets suivants restent par contre en instance n'ayant pas fait l'objet à ce jour d'une adoption par le congrès :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le statut des gens de mer ▶ La formation professionnelle (modernisation du livre V du code du travail) ▶ Les assistants familiaux | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Règles d'appel et de recouvrement de la cotisation au régime unifié d'assurance maladie-maternité applicable aux artistes ▶ Le portage salarial |
|---|--|



POINT DES NEGOCIATIONS ANNUELLES SALARIALES 2014 DES BRANCHES D'ACTIVITES

Pour mémoire, l'indice des prix général de l'année 2013 était à +0,7% et de même pour l'indice hors tabac.

SMG et du SMAG

Depuis le 1^{er} mars 2013, les montants du SMG et du SMAG n'ont pas évolué :

Date d'application	Montant du SMG	Montant du SMAG
1 ^{er} mars 2013	151 985 frs Soit 899,32 frs de l'heure	129 189 frs Soit 764,43 frs de l'heure

Les négociations salariales de branche

Les négociations salariales de branche pour l'année 2014 se sont donc déroulées dans un contexte économique particulièrement difficile pour l'ensemble des branches (gel des prix, situation politique incertaine, ralentissement économique).

En conséquence de cette situation, les organisations patronales ont décidé de privilégier les emplois au détriment d'une révision des salaires minima conventionnels et donc, de ne pas convoquer les branches pour 2014.

Néanmoins, les organisations syndicales de salariés ont évoqué l'obligation de se réunir une fois par an sur les minima salariaux conventionnels et la nécessité de partager ensemble la situation du secteur.

Le Conseil du Dialogue Social a, par ailleurs, commandé pour la première fois cette année une étude pour éclairer les partenaires sociaux sur la situation et les perspectives économiques et sociales de la NC. Néanmoins, les perspectives évoquées dans le rapport n'ont pas été partagées et ont conduit à des négociations difficiles par le patronat dans un contexte déjà tendu.



Après 4 mois d'échanges et de négociations entre partenaires sociaux, 5 branches sur 18 branches professionnelles ont abouti à un accord : le BTP, la Coiffure, l'Esthétique, l'HBCR (Hôtellerie-Restauration) et les Ets accueillant les personnes âgées.

Certaines branches ont demandé à se réunir au cours du second de semestre 2014 pour discuter de la mise en place de CQP ou pour travailler sur l'évolution de leur convention collective.

Lors de ces rencontres, les partenaires sociaux ont également convenu de se revoir en octobre 2014 pour commencer les négociations de branches des salaires conventionnels de l'année 2015.



■ RECAPITULATIF DES NEGOCIATIONS 2014 - BRANCHE PAR BRANCHE

Boulangerie, pâtisserie	Accord non conclu
BTP	Accord conclu le 21/05/2014 Avenant n°31 – Date d'application mentionnée dans l'accord : 01/05/2014
Chargeur de minéralier	Constat de désaccord le 14/04/2014
Coiffure	Accord conclu le 06/03/2014 Avenant n°17 – Date d'application mentionnée dans l'accord : 01/04/2014
Commerce et divers	Accord conclu le 10/03/2014 – Jours fériés 2014 Avenant n°35 – Date d'application mentionnée dans l'accord : 01/01/2014
Employés de maison	Accord non conclu
Energies	Accord non conclu
Esthétique	Accord conclu le 06/03/2014 Avenant n°9 – Date d'application mentionnée dans l'accord : 01/04/2014
Ets privés hospitaliers	Accord non conclu
Exploitations agricoles	Accord non conclu
HBCR	Accord conclu le 09/04/2014 Avenant n°21 – Date d'application mentionnée dans l'accord : 01/05/2014
Industrie	Accord non conclu
Mines et carrières	Accord non conclu
Personnes âgées	Accord conclu le 11/04/2014 Avenant n°1-N – Date d'application mentionnée dans l'accord : 01/04/2014
Surveillance, gardiennage, sécurité	Accord non conclu
Transports aériens	Accord non conclu
Transports routiers	Accord non conclu
Transports sanitaires terrestres	Accord non conclu

A noter que ces négociations sont gérées par le Conseil du Dialogue Social, en présence de la DTE concernant au total **18 branches dont 12 ont été organisées et animées par le MEDEF-NC**, 3 par l'UPA/DTE, 2 pour la CGPME et 1 par la DTE.





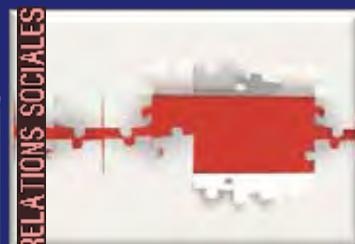
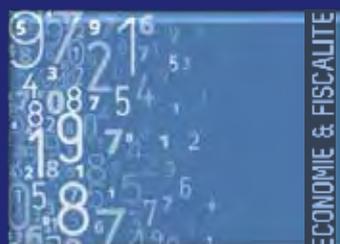
Fédération des entreprises

MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.

6, rue Jean Jaurès – Immeuble Le Grand Théâtre
BP 466 – 98845 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie
Tél. 27 35 25 | Fax. 27 40 37

Email. medefnc@medef.nc | Site internet / www.medef.nc



2013 > 2014



Fédération des entreprises

MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.